

Secteur maritime

Trois assurances réunies dans une seule police pour mener ses activités en toute confiance.



Formule complète pour le secteur maritime

Les risques propres au secteur maritime ne sont pas compartimentés, contrairement à une assurance, qui l'est très souvent. Par conséquent, la police d'assurance maritime de CNA regroupe les risques interreliés au sein d'une seule solution d'assurance complète afin de combler les lacunes et de réduire la complexité de souscription.

La formule complète de CNA pour le secteur maritime combine trois assurances de base en une seule police d'assurance :

- Assurance Biens
- Assurance de responsabilité civile générale des entreprises
- Assurance maritime

Ensemble, ces assurances s'adaptent aux risques d'exploitation des entrepreneurs, des réparateurs, des exploitants de terminal et d'autres activités du secteur maritime.

Principales caractéristiques de la garantie

Assurance de responsabilité en matière maritime, notamment :

- Responsabilité civile générale des entreprises
- Réparateurs de navires
- Débardeurs
- Exploitants de terminal
- Gardiens de quai
- Exploitants de marina
- Protection et indemnité
- Pollution soudaine et accidentelle
- Assurance automobile responsabilité civile des non-propriétaires

Assurance des biens, notamment :

- Bâtiments
- Équipements et stocks
- Jetées, quais et docks
- Corps et machines
- Équipement d'entrepreneurs
- Constructeurs de navires



Pourquoi choisir CNA ?

Une assurance intégrée

Une assurance des biens, une assurance de responsabilité en matière maritime et une assurance de responsabilité civile des entreprises regroupées en une seule police d'assurance afin de combler les lacunes en matière de garantie et de simplifier la souscription d'assurances auprès de plusieurs assureurs.

Une assurance conçue pour faire face aux risques propres au secteur maritime

Une assurance spécialement conçue pour tenir compte de la réalité des activités du secteur maritime, qui comprend notamment :

- des extensions de garantie pour l'équipement d'entrepreneurs pour les activités à la fois terrestres et maritimes;
- aucune exclusion relative aux activités maritimes dans le cadre de la responsabilité civile générale des entreprises;
- jusqu'à 25 % du revenu d'entreprise non lié aux activités maritimes.

La souscription rigoureuse et fiable de CNA

Une solution conçue pour le marché canadien, caractérisée par une gouvernance rigoureuse et la conformité réglementaire, soutenue par une note de solvabilité financière de A+ (AM Best).

Une expertise canadienne en matière de souscription et un pouvoir décisionnel total

Des libellés de polices d'assurance adaptés au marché canadien ainsi qu'un pouvoir décisionnel total à l'échelle locale, qui permettent de passer de la possibilité d'une assurance à sa souscription sans passages de témoin ni délai.

Un service interne dédié au traitement des sinistres au Canada

Les déclarations de sinistre sont intégralement traitées au Canada, grâce à un pouvoir de règlement des sinistres à l'échelle locale, qui garantit la réactivité en cas de survenue d'un sinistre et la continuité.

Un soutien intégré en matière de contrôle des risques

Des ressources sur mesure pour le contrôle des risques dans le secteur maritime, notamment des études d'ensemble, si nécessaire, pour la garantie corps et machines ainsi que pour celle des quais, fournies sans frais supplémentaires pour l'assuré.

Une intégration fluide au sein de votre relation existante avec CNA

Vous pouvez accéder à la présente formule d'assurance par l'entremise de votre contrat de courtage CNA existant, ce qui permet de répondre aux attentes en matière de service et d'offrir une souscription d'assurance efficace, sans entente supplémentaire ni nouveau processus d'intégration.

Susan Hubley

Spécialiste de la souscription

- Assurance maritime pour la région de

susan.hubley@cna.com

437-779-3018



Learn more

Click here to learn more about CNA's marine capabilities.